

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 1 JUILLET 2024

Objet :

**CONVENTION DE REMISE
DES VOIES RETABLIES ASF**

N° : D – 2024 – 07 –01 – 01

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Mylène NAUDIN, Ludivine ALBERT.

Procurations : Mme Marie CHOLLET à Mme Françoise CRASSOUS, M. Thierry CELMA à Mme Mylène NAUDIN, M. Laurent FUSTER à M. Claude VIDAL, Mme Myriam AGUILA à M. Bernard GUERRERE, Mme Géraldine ESCANDE à M. Jean-François GUIBBERT, M. Julien RIBES à M. René COUSIN, Mme Laure GIMENO à M. Yann RAMIREZ.

Absents excusés : MM. Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Absente : Mme Solène PELLE.

Secrétaire de séance : Mme Agnès TOMASO

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de convention de remise des voies rétablies du réseau ASF 6 VINCI Autoroutes.

Ces portions de voiries, rétablies et créées par ASF, assurent depuis leur mise en service en 1975 la desserte locales des propriétés riveraines et sont les suivantes :

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

PR début	Dénomination actuelle	Ancienne dénomination
169.400	Chemin + ruisseau Antonin de l'Asé	
169.400	Chemin de service – sens 1	
169.510	Chemin de service – sens 2	
170.480	Chemin rural n°38 + ruisseau de la Dune	
170.480	Chemin rural n°38 – sens 2	
170.480	Chemin de service – sens 1	
171.520	Chemin de service – sens 1	
171.520	Chemin de service – sens 2	
172.356	Chemin de service – sens 2	
172.357	CR Croix de Coulet	Chemin communal
172.694	Chemin de service – sens 1	
173.100	CR des Planels	Chemin rural
173.166	Chemin rural n°61 – sens 1	Chemin de service – sens 1
173.260	Chemin de service – sens 2	
174.216	Chemin de service – sens 2	
174.380	Chemin de service – sens 1	
175.220	Chemin de service – sens 1	
175.266	Chemin de service – sens 2	
175.515	Chemin rural n°414 – sens 1	

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

05 JUL. 2024

ID : 034-213401359-20240701-D_2024_07_01_01-DE

L'objet de la convention est de régulariser la remise des portions de voiries inventoriées ci-dessus au profit de la Commune à l'exclusion des ouvrages d'art franchissant l'autoroute qui demeurent dans les emprises du Domaine Public Autoroutier Concédé dont ASF conserve la responsabilité pleine et entière de la structure de l'ouvrage (passages inférieurs et supérieurs).

La remise à la Commune concerne la voirie en elle-même et ses accessoires directs (chaussée et son revêtement, et le cas échéant : les trottoirs, les bordures, le caniveau fil d'eau et ses exutoires, la signalisation, l'éclairage, les accotements, les talus, les fossés, la bande de terrain nécessaire pour assurer l'entretien, les ouvrages d'art qui assurent la continuité de la voie, les murs de soutènement, les ouvrages hydrauliques recueillant les eaux de ruissellement de la voie), les remblais situés au-delà de 5 mètres de l'extrémité du tablier de l'ouvrage d'art qui assure le franchissement de l'autoroute par le dessus.

La présente convention prendra effet le jour de sa signature par les parties et durera jusqu'à la fin du contrat de concession qui lie ASF et l'ETAT.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Par 20 voix pour dont 7 procurations, 0 voix contre et 0 voix d'abstention,

APPROUVE les termes de la convention présentée,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer avec ASF,

DIT que Maître FRUTOSO, Notaire à Colombiers, sera chargé de la rédaction de l'actif relatif à cette décision.

CHARGE M. le Maire de transmettre la présente décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 05 JUIL. 2024
Et publication ou notification
Du 05 JUIL. 2024
Le Maire



Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 05 JUIL. 2024
ID : 034-213401359-20240701-D_2024_07_01_01-DE

La Secrétaire,

Le Maire,



Agnès TOMASO

Jean-François GUIBERT